



**Délibération n°10 – Présentation de la commission locale d'évaluation des transferts de charges – Examen – Approbation**

Ce transfert porte sur les transferts de plusieurs compétences et d'équipement et l'évaluation des charges transférées. Les données nous semblent fiables, cela étant dit la complexité et le caractère difficilement vérifiables des données rend la tâche de contrôle de notre part assez difficile... néanmoins il est assez cohérent de considérer que le juste équilibre est plutôt trouvé entre les communes et la métropole.

Il n'en va pas de même pour l'évaluation de stade Matmut Atlantique qui clairement nous interroge dans la mesure où les chiffres retenus par la CLECT ne correspondent pas au x chiffres du contrat PPP, en résumé sous estimation des charges de gros entretien-renouvellement et surestimation des recettes garanties.

De plus ce qui nous gêne beaucoup sur ce cas de figure, la mutualisation est tellement aboutie concernant Bordeaux (DGS, directeur des finances communs) que l'on peut s'interroger sur les modalités de négociation sur les chiffres avancés de part et d'autre.

Pour cette raison nous abstiendrons.